

LETTRE

RIGHT HONORABLE W. E. GLADSTONE,
MEMBRE DU PARLEMENT BRITANNIQUE.

LA JUSTICE NAPOLITAINE.

Le sujet est vaste; je vous compte: "Les délits politiques sont punis sans égard pour les formes de justice. . . ."

"Je n'ai pas à vous parler de quelques imperfections, à vous citer quelques exemples de corruption dans quelques employés subalternes, quelques cas de sévérité excessive; il s'agit de la violation incessante, systématique et délibérée de tous les droits, dont le Gouvernement devrait être le protecteur; il s'agit de la violation de toute loi humaine écrite, violation accomplie dans le but de fouler aux pieds toutes les autres lois écrites et éternelles, humaines et divines; il s'agit de la persécution absolue de toute vertu quand la vertu est unie à l'intelligence, persécution si générale qu'aucune chose n'y peut échapper."

"Le Gouvernement est poussé, par une hostilité rétrograde, cruelle, non moins qu'illégitime, contre tout ce qui vit et se ment dans la nation, contre tout ce qui peut amener un progrès et une amélioration; c'est une épouvantable profanation de la religion publique, unie à la violation de toute loi morale, sous l'inspiration de la peur et de la vengeance; c'est la prostitution absolue de la magistrature, dont le gouvernement a fait le réceptacle dégradé des calomnies les plus viles et les plus maladroites, lâchement et délibérément inventées par les conseillers immédiats de la Couronne, dans le but de détruire la paix, la liberté, et, par des sentences capitales, la vie des personnes les plus vertueuses, les plus honorables, les plus intelligentes, les plus illustres de tout le pays. C'est un sauvagement et lâche système de tortures morales et physiques mis en pratique au moyen des sentences arrachées à des cours de justice dépravés."

"L'effet de ce système est le renversement de toutes les idées morales et sociales. La loi, au lieu d'être respectée, est odieuse. Entre l'idée d'ordre et de liberté, il y a, non une association, mais un violent antagonisme. Le prince qui se dit l'image de Dieu sur la terre n'apparaît aux populations qu'entouré des vices les plus révoltants. (Pages 8 et 9.)"

"On croit, Monsieur, lire une des proclamations incendiaires lancées dans le royaume de Naples par la société l'Unité, et c'est cependant un page de votre Lettre que je cite. Les traits de ressemblance avec les pièces saisies chez les condamnés sont la meilleure et la seule réputation qu'on puisse lui opposer. Des récriminations si vagues, si générales, s'opposent à toute discussion. Je cherche vainement une assertion précise à laquelle je puisse m'attacher. Vos calomnies échappent au trait vengeur de la critique. Vos appréciations générales brillent de la même exactitude que les faits par vous recueillis. L'ensemble de mon travail en sera justifié."

"J'ai cependant souligné: La prostitution et l'avilissement de la magistrature; Les sentences capitales prononcées dans le but de détruire la vie des personnes les plus vertueuses, les plus honorables, les plus intelligentes et les plus illustres; Les tortures morales et physiques. La prostitution de la magistrature déceule

sans doute de l'avilissement des magistrats, avilissement qui a lui-même pour cause principale la modicité humiliante de leurs appointements, qui, pour les mieux payés, s'élèvent, ainsi que nous l'avons vu, tout au plus à 18,000 fr.

Quant aux tortures, vous en avez dit un seul mot qui est tourné à votre confusion.

En ce qui regarde les sentences capitales, PAS UNE N'A ÉTÉ EXÉCUTÉE! et vous en parlez cependant comme ayant été suivies d'un véritable carnage, auquel, dites-vous, "le Gouvernement est poussé par une hostilité rétrograde, cruelle non moins qu'illégitime."

Vos récriminations prendront-elles plus de consistance à mesure que nous avançons?

"Les prisonniers, avant leur procès, sont détenus durant des mois, une année, deux années ou même trois. Le plus souvent c'est la période la plus longue. Je n'ai pas entendu dire que personne, dans ces derniers temps, ait été jugé à Naples pour délit ou crime politique avant d'avoir passé seize ou dix-huit mois en prison. J'ai vu des prisonniers enfermés depuis vingt-six mois et qui attendaient encore d'être jugés."

Enfin, Monsieur, nous voici arrivés à ce que vous avez vu! Vous avez donc bien réellement vu quelque chose? Ces lignes, sans que vous vous en doutiez, font plus d'honneur qu'elles ne le font à la magistrature de Naples.

Je vous remercie de vouloir bien attester qu'elle met dans ses investigations une lenteur qui écarte toute idée préconçue de ne voir que des coupables dans les accusés qu'elle a mission de juger. A Paris, après l'insurrection de juin, les proportions d'un procès régulier eussent été si considérables que le gouvernement d'alors, composé de républicains de la veille, se décida à faire transporter les insurgés sans jugement. A Naples, les ministres de Ferdinand n'ont pas osé recourir à des mesures qui vous eussent fourni un prétexte de crier à l'arbitraire. Ils ont tenu à ce que la justice suivit son cours régulier, bien que l'insurrection à main armée des révolutionnaires légitimât toutes les mesures exceptionnelles qu'ils auraient eu le droit de prendre. Or, il est arrivé que, durant le cours de l'instruction du procès du 15 mai, une autre affaire, dont la première n'était qu'un des incidents, est venue fixer son attention et absorber son temps. Le complot de la secte de l'Unité, dont l'instruction devait jeter de si vives lumières sur l'insurrection du 15 mai, a fait surseoir au jugement des inculpés dans cette dernière affaire. Sur qui pèse la responsabilité de ce retard? Est-ce sur la magistrature napolitaine ou sur les conspirateurs de l'Unité? Les insurgés de mai ne peuvent adresser leurs plaintes qu'à nos frères auxquels ils étaient si étroitement unis.

Le reproche de lenteur n'a donc aucun fondement. Quant au procès de l'Unité, si les ramifications de la société ne s'étaient pas étendues dans les diverses parties du royaume, la justice n'eût pas été si longtemps à saisir et à réunir tous les fils de ses trames criminelles. Enfin, les inculpés sont devant leurs juges, entendez-vous ce qui s'y passe:

"Voici maintenant ce qui arrive. Supposez que les neuf dixièmes des accusations absurdes de la police soient écartées par le tribunal à qui le faux témoignage est démontré, dans un autre pays, il en résulterait naturellement une enquête et la mise en accusation des faux témoins. A Naples, c'est le contraire qui arrive; on considère le faux témoignage comme un effort patriotique de personnes honnêtes, auxquelles des circonstances malheureuses ont fait manquer le but.

"Cette partie de la déposition est regardée comme non avenue. Mais l'autre partie reste, et il n'est pas permis d'y rien contredire. Vous croyez que si l'accusé a des preuves de son innocence il peut les faire valoir, vous êtes dans l'erreur. Il aurait des preuves irrécusables de la hauteur d'une montagne, il ne lui est pas permis de s'en servir. (He may have counter evidence mountains high, but he is not allowed to bring it.)"

"Je sais que cela est incroyable, mais c'est vrai. Les personnes accusées pendant que j'étais à Naples désignèrent et apprirent en témoignage, par centaines et par milliers, des individus de toute classe et de toute profession: des soldats, des ecclésiastiques, des officiers; la Grande-Cour refusa de les entendre."

Tout est faux dans ces quelques lignes, Monsieur; si je les reproduis, c'est que j'ai pris l'engagement de ne passer aucune de vos calomnies sous silence; je tiens à remplir ma parole.

Ne savez-vous pas que les accusés traitent toujours les témoins à charge de faux témoins? Si vous voulez des preuves, lisez le procès de Lyon, et voyez si les juges ont cru nécessaire d'ordonner une enquête.

Les audiences de la Cour étaient publiques. Les amis des accusés y assistaient; vous-mêmes y êtes allés. La publicité, la présence des ennemis du Gouvernement et la vôtre en prouvaient pas aux magistrats de juger à la turque, ainsi que vous voudriez nous le faire croire. A quoi donc ont été employés les soixante-quatorze jours qu'a duré le procès? Si la défense n'était pas libre, expliquez-moi ce que faisaient les avocats qui ont plaidé durant vingt-cinq audiences?

Je m'arrête, Monsieur, car je crois entrevoir l'explication de cette énigme d'iniquité. On vous accuse tout haut d'avoir tiré d'une source suspecte ce que vous dites de ce mémorable procès.

Une feuille courageuse, qui paraît à Gènes sous le titre de *Il Cattolico*, me révèle que vous vous êtes borné à traduire, dans ce passage, la correspondance publiée par le *Risorgimento* de Turin (1), l'un des principaux organes des révolutionnaires d'Italie.

Si je passe maintenant des récriminations générales aux faits particuliers qui les inspirent et par lesquels vous prétendez les justifier, je m'aperçois que vous avez surtout en vue ce qui concerne le condamné Poerio.

Comme spécimen des iniquités, des monstruosités de la justice napolitaine, vous faites l'histoire de la condamnation de cet ancien ministre du Roi. Vous la suivez dans ses détails, depuis le moment de son arrestation jusqu'à celui de sa condamnation. Votre récit, Monsieur, est piquant; votre talent d'écrivain sait rendre intéressant le héros du drame qui se déroule sous votre plume. J'avoue que vous m'auriez ému et indigné si votre roman, semblable à toutes les productions de ce genre, n'avait manqué de vérité et même de possibilité. Le compte-rendu que vous faites de cette partie du procès trancherait avec le caractère général de votre pamphlet, s'il était véridique. Et d'ailleurs, comment admettre votre témoignage, quand on connaît la source où vous avez puisé vos renseignements? Vous avouez, — et je vous remercie de la franchise de cet aveu, — que vous ne parlez que d'après Poerio! "Voici, dites-vous, l'histoire de son arrestation, TELLE QU'IL L'A RA-CONTÉE LUI-MÊME." Comment ne lui semblerait-elle pas favorable? Avez-vous, Monsieur,

jamais entendu un accusé raconter son histoire à ses juges en vue de faire ressortir sa culpabilité?

En prenant soin, cette fois, de désigner nominativement la source respectable de vos informations, vous avez abrégé ma tâche. On pardonnera facilement à Poerio d'avoir dit qu'on l'avait arrêté injustement, et dès que vous ne faites que reproduire ses assertions, on ne peut exiger de vous ni exactitude ni impartialité. Mais votre récit n'est pas même exempt de contradictions.

Vous signalez à lord Aberdeen, comme une indignité, le retard que l'on a mis à interroger Poerio après l'avoir arrêté. Je cite: "Six jours après, on le conduisit devant le commissaire de police Maddalini, qui lui remit une lettre à son adresse... Le contenu de la lettre indiquait naturellement un projet de haute trahison."

Vous racontez ensuite qu'il "fut traîné de prison en prison, jeté, comme il le dit lui-même, dans des lieux plus faits pour des bêtes que pour des hommes," et "vous ajoutez: il passa ainsi huit mois, ignorant absolument les accusations dirigées contre lui."

Veuillez, Monsieur, concilier les deux assertions. La première dit que Poerio, interrogé six jours après son arrestation, lut devant le magistrat une lettre qui indiquait naturellement un projet de haute trahison, tandis que la seconde prétend qu'après huit mois d'emprisonnement il ignorait absolument les accusations dirigées contre lui. Poerio avait donc oublié son premier interrogatoire et la lettre dont il avait été question?

Le soin que vous mettez à nous avertir que vous ne parlez que d'après lui-même explique l'insistance avec laquelle vous signalez comme faux témoins les personnes qui ont déposé contre l'homme devenu l'objet de votre admiration. Il vous eût suffi, dites-vous de la dixième partie de ce que j'ai entendu de la déposition de Jervolino pour mettre au terme au procès et pour faire arrêter et condamner le faux témoin." Sur quelle preuve appuyez-vous le faux témoignage?

Ce Jervolino, ajoutez-vous, qui, avant le procès, n'était qu'un mendiant, est maintenant toujours bien vêtu et dans une brillante position? Il vit sans contredit de ses rentes, comme Peluzzo, de la pension que le Gouvernement fait aux frères assassins? La brillante position de Peluzzo me paraît obscurcir un peu celle de Jervolino, quoi qu'en pensent les plus purs conservateurs de Naples et Poerio lui-même.

Avez-vous été mieux informé, Monsieur, sur les sentiments de Navarro, le président de la Grande-Cour? "On m'a dit (I have been told), et je crois qu'il ne fait pas un secret de son opinion, que toutes les personnes accusées par le gouvernement du Roi doivent être trouvées coupables (1)." Est-ce Poerio ou le correspondant du *Risorgimento* qui vous a dit cela? L'assertion est digne de l'un ou de l'autre; mais la meilleure preuve que je puisse vous donner de l'inexactitude de cette information, c'est que la même sentence, qui a condamné trente-deux accusés, en déclare huit innocents et les a fait mettre immédiatement en liberté. Que devient l'opinion de Navarro? que reste-t-il de vos récriminations? à quoi se réduisent vos calomnies contre la justice napolitaine?

Est-ce bien à un Anglais, est-ce bien à l'Anglais, Monsieur, à prendre en main la cause de la justice outragée? Votre histoire na-

tionale n'est-elle pas un long et sanglant enchaînement de crimes? L'Angleterre a-t-elle le droit d'être entendue quand il s'agit de plaider devant l'Europe la cause de l'humanité et de la civilisation?

En admettant même, pour un instant, que vos accusations ne fussent pas fausses de tous points, comparez la barbarie, la férocité que vous reprochez au gouvernement napolitain avec les cruautés inouïes qui ont caractérisé tous les événements qui ont élevé l'Angleterre à l'apogée de sa gloire. (1)

L'Irlande est là pour dire de quels supplices les gouvernements d'Angleterre ont, de tout temps, puni les tentatives de révolte.

Préciser des faits me mènerait trop loin; mais la grande voix de l'histoire supplée à mon silence. Parcourez seulement les pages sanglantes de la rébellion de 1795, et dites-moi si tous les crimes réunis des gouvernements de l'Europe, depuis des siècles (sans en excepter la Russie), seraient capables d'égalier en nombre, en atrocité, en barbarie, les actes qui, en 1795, ont mis à feu et à sang l'Irlande dans l'espace de trois mois!

Sans remonter à 1795, les années 1818 et 1819 nous ont appris de quelle façon l'Angleterre réprime les insurrections. Quand le contre-coup des événements d'Italie se fit sentir dans les îles Ionniennes, un mouvement eut lieu à Céphalonie pour secouer le protectorat anglais. L'île de Céphalonie est à Naples ce qu'un verre d'eau est à l'Océan. L'Angleterre d'ailleurs n'y exerce qu'un protectorat. C'est à peine si quelques partisans de l'indépendance levèrent la tête. Aussitôt arrêtés, la justice anglaise, qui procède avec moins de lenteur que les magistrats napolitains, condamna à mort dix-neuf accusés, dont la peine fut commuée. Ces événements se passaient en 1818. L'année suivante, une nouvelle tentative eut lieu contre le protectorat britannique, et quelques semaines après, l'Europe apprenait que cent quatre-vingts insurgés étaient battus de verges sur la place publique et que vingt-et-un étaient mis à mort!

A Naples, Monsieur Gladstone, sous le gouvernement de Ferdinand, que vos admirateurs, sur votre témoignage, appellent un bon gouvernement, pas un seul acte de mort pour cause politique n'a reçu son exécution. Comparez Céphalonie au royaume de Naples; la population de cet îlot à celle des Deux-Siciles; appréciez le caractère et la gravité des insurrections qui ont éclaté dans les deux pays, et dites-moi, Monsieur Gladstone, de quel côté est la barbarie, lequel des deux gouvernements est digne du nom de bon gouvernement, puisque vous voulez voir des bourreaux dans les pouvoirs qui répriment l'insurrection?

Tout en poursuivant ma tâche, dont les limites semblent reculer devant moi à mesure que j'avance, permettez que je vous félicite des proportions que prennent vos succès.

Les journaux de Londres m'instruisent que l'on vient de mettre en vente la onzième édition de vos Lettres. C'est une vogue qu'une publication utile, faite en vue du bien, n'aurait jamais obtenue. La propagande commencée par lord Palmerston et ses agents diplomatiques est continuée par les colporteurs du parti révolutionnaire, et cela devait être.

En retour des applaudissements dont la démagogie européenne vous a salués, vous avez l'attention délicate de faire publier une édition

(1) A une époque où le National ne prévoyait pas devoir descendre au rôle d'apologiste de la philanthropie anglaise, un de ses rédacteurs a écrit une Histoire criminelle du gouvernement anglais, dont je recommande la lecture au National de 1851.

(1) Il Cattolico, 2 agosto 1851.

(1) Page 25.

BIBLIOTHEQUE

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX REPUBLIQUES.

1793—1848.

(Seconde partie—1818.)

La France n'a pas accepté la République, elle l'a subie.

C. D. V.

PROLOGUE.

Pour l'intelligence des événements qui vont suivre, il est important de remonter un peu dans le passé, et de parcourir quelques scènes qui sont pour ainsi dire le chaînon dramatique et palpitant qui lie ces deux récits entre eux. Elles serviront à la fois d'épilogue à la première partie et de prologue à la seconde.

La France, échappée à la république sanglante de 1793, s'était jetée, mutilée et presque épuisée, dans les bras du directoire. Le général Bonaparte, à son tour, venait de renverser le 18 brumaire, ce gouvernement faible et impuissant qui remplaçait la cruauté par l'anarchie et jetait le pays dans la plus désolante confusion qui se pût imaginer. Le jeune général avait relevé les esprits

abatus, les cœurs épouvantés; son épée, habitée à la victoire, avait repoussé l'ennemi au dehors. Il avait raffermi ses conquêtes en Italie, que la faiblesse honteuse du directoire laissait échapper des mains de la France; et la nation, réorganisée d'un côté, victorieuse de l'autre, se relevait de l'avilissement qui avait courbé son front et taché son noble visage.

La Vendée et la Bretagne, derniers sanctuaires du parti royaliste, s'étaient pacifiés et avaient mis bas les armes dans la personne de leurs principaux chefs, Châtillon, d'Autrichamps, et même Georges Cadoudal.

La bataille de Marengo avait couronné le front du premier consul d'une auréole étincelante dont le traité de Lunéville devait doubler la splendeur.

C'est à ce moment là même, au mois de décembre 1800, que commencent les scènes que nous allons essayer de retracer.

Maintenant, quelques mots indispensables sur la position du parti royaliste en France, sur sa noblesse.

Exilée et proscrite, émigrée à l'étranger, déçimée par l'échafaud, elle se partageait en deux portions bien distinctes: l'une sage et résignée, tout en conservant dans son cœur le culte inaltérable de sa religion monarchique, reconnaissant les immenses services rendus à la nation par le premier Consul; elle ne se jetait pas dans les bras du vainqueur de l'Italie et de l'Egypte, dont l'ambition, loin d'effrayer les esprits, était alors accueillie comme une espérance; mais elle oubliait, en face de

la France encore bouleversée et malade, les prétentions de partis qui ne pouvaient que devenir les coupables étincelles de la guerre civile, et attendait, confiante et digne de son isolement, l'heure que la volonté de Dieu marquerait à la régénération monarchique.

L'autre, impatiente, agitée, pleine de fièvre, sentait, au contraire, à chaque titre de gloire, à chaque élan de la reconnaissance publique, grossir le fiel de sa colère et de son indignation; sourde aux cris de la nation, insensée dans ses espérances, avengée dans ses volontés, elle ne voyait que ses propres pensées, et regardait le premier consul comme un usurpateur qui voulait gravir, à son profit seul, les marches du trône, en s'appuyant sur la lame de son épée; car Bonaparte avait laissé poindre des doutes aux royalistes, pour ce qui regardait la restauration de la maison de Bourbon. Aussi le foyer de l'insurrection, étincelle en apparence, avait des cendres encore brûlantes.

Telle était donc la situation des esprits; car nous ne voulons pas parler du parti démagogique, formant les dernières gouttes de fiel échappées des flancs du serpent écrasé et qui souillait encore le pavé des rues; s'il avait mis le poignard dans les mains du Corse Aréna et de ses complices, il n'aurait abouti qu'à en faire des déclamateurs de clubs et les comparées ridicules d'une tragédie comique dans sa lâcheté et son impuissance.

On était aux premiers jours de décembre. Un soir, dans la rue de Varennes du faubourg St Germain à Paris, il y avait ce bruit

de voitures, ce mouvement inaccoutumé, cette sorte d'agitation de la rue qui indiquent quelque chose d'extraordinaire. C'est que le comte et la comtesse de Vermont tenaient conseil.

Le comte appartenait à l'ancienne noblesse; son père avait accompli de hautes fonctions sous le règne de Louis XV et avait payé sur Pécéafand son tribut de dévouement à la royauté.

Voici en deux mots le portrait moral du comte de Vermont, chez qui se réunissaient les principaux membres du parti royaliste: — caractère indécis, énergique par boutades, faible par tempérament, il n'avait ni la complète résignation des uns, ni la fièvre incessante des autres; il espérait tout bas, et se tenait bien éveillé à peu près tout le monde. Il avait un pied dans les deux camps du parti monarchique.

Déjà les salons étaient remplis; les hommes divisés par groupes parlaient avec animation. Les femmes causaient premier consul, les uns avec aigreur, les autres avec une certaine complaisance, lorsque les portes du grand salon s'ouvrirent à deux battants, et l'on annonça:

"M. le marquis Henry De Savernay, Millo De Savernay."

Toutes les têtes se retournèrent et toutes les conversations cessèrent.

Le comte et la comtesse De Vermont allèrent au devant des nouveaux arrivants, et, pendant que la comtesse pressait la main de

la jeune fille, le comte serrait celle du marquis.

Quelle bonne fortune de vous voir, mon cher marquis, lui dit-il, et tous ici en seront aussi heureux que moi.

Ces paroles étaient prononcées à haute voix, mais le comte se penchait vers le marquis, ajouta tout bas:

"Vous avez reçu une lettre?"

Henry fit un signe de tête affirmatif et, répondant aux premières paroles du comte:

"Vous le savez, mon cher Vermont, je quitte peu la Provence et je viens rarement à Paris. Nons nous vanquons de quitter, votre Provence, mon cher marquis. Quand on porte votre nom, on ne va pas se confiner au fond d'un vieux château."

Le jeune marquis secoua la tête. d'un air de triste négation.... Il avait à peine trente-trois ans, mais les rides épreintes fatalement traversées, mais cette existence de dangers, de combats et de fatigues, la sienne, chaque jour avait donné à son visage une expression de gravité. Il avait vu s'écouler tant de choses qu'il croyait impérissables, il avait entendu tant de lamentations, il était enfin entré si profondément dans la vie, que sa jeunesse s'était enfuie devant les larmes et le sang qui coulaient de toutes parts, pour faire place à cette maturité de rivage moitié triste, moitié sombre qui est comme le reflet du cœur.

Le nom du marquis de Savernay était en grande vénération dans le parti royaliste, car chacun se rappelait quel rôle de dévouement courageux avait joué le vieux marquis; son